



Conseil d'administration du CCAS

Compte rendu de la

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à 14h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CARMAUX se sont réunis à la Mairie Annexe, sous la présidence de Madame Anne SOURDIN, Vice-Présidente du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Anne SOURDIN, Yveline BLAVIER, Christiane CASTIELLO, Monique DELERIS, Carmen JULIEN, Didier ORRIT, Rachid TOUZANI, Michel TRESSIERES.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Jean-Louis BOUSQUET, Gilbert BESOMBES, Monique CARMES (procuration à Anne Sourdin), Danièle DALLA RIVA, Cédric IVARS (procuration à Yveline Blavier), Marie MACHADO DA MOTA (procuration à Didier Orrit), Anne-Marie MONTASPRINI.

ONT ÉGALEMENT ASSISTÉ : Régine ANCEL, Stéphane DUPRÉ.

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2021.

Nombre de membres en exercice : 15 Membres présents : 8 Nombre de votants : 11

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 21 mars 2022.

Affaires financières :

- 1 : CCAS - Compte Administratif 2021
- 2 : CCAS – Budget Primitif 2022.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Madame la Vice-Présidente ouvre la séance et invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le compte rendu de la séance précédente : le compte rendu du 21 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

C.C.A.S.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la Vice-Présidente présente les dépenses et recettes réalisées sur l'exercice 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

-Autorisations budgétaires	571 296.53 €
-Réalisations 2021	565 674.45 €

...

Recettes :

-Autorisations budgétaires	571 296.53 €
-Réalisations 2021	561 735.42 €
L'excédent reporté 2020 s'élevait à	8 502.65 €
Le résultat de l'exercice 2021 présente un déficit de	3 939.03 €
Le résultat cumulé présente un excédent de	4 563.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :Dépenses :

-Autorisations budgétaires	533.66 €
-Réalisations 2021	0.00 €

Recettes :

-Autorisations budgétaires	533.66 €
-Réalisations 2021	361.25 €
L'excédent reporté 2020 s'élevait à	172.41 €
Le résultat de l'exercice 2021 présente un excédent de	361.25 €
Le résultat cumulé présente un excédent de	533.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

**C.C.A.S.
BUDGET PRIMITIF 2022**

Madame la Vice-Présidente présente le budget primitif de l'année 2022 en précisant que, par rapport à l'année 2021, se rajoutent plus particulièrement dans la section de fonctionnement :

- Les dépenses pour le repas des aînés : 17 000 euros
- Une proposition de dépenses pour des secours éventuels auprès de réfugiés ukrainiens accueillis sur la Commune de Carmaux : 1 000 euros.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de : **589 233.22 €**
 Y est reporté l'excédent du Compte Administratif 2021

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de : **759.49 €**
 Y est reporté l'excédent du Compte Administratif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.